

APPEL A PROJETS – CITOYENNETE

Le sport et l'engagement citoyen

« Citoyen du sport parrainé par un athlète de haut niveau »

I – Préambule

Dans le cadre de la loi Egalité et Citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017, le Département de la Charente-Maritime marque son engagement et lance un appel à projet « Citoyenneté » autour des valeurs qui la caractérisent.

Dans le cadre de cette démarche, le Département souhaite accompagner sur son territoire, les initiatives portées par les acteurs promouvant la connaissance, favorisant les échanges et permettant des actions locales.

Le thème « **Citoyens du sport parrainés par un athlète de haut niveau** » s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté en 2018 et vise principalement à donner tout son sens à la volonté du Département de la Charente-Maritime de soutenir tous les acteurs du territoire.

II – Objectifs de l'appel à projets

La vie associative représente un formidable levier d'intégration et d'insertion, facilite la mixité des publics et contribue au développement de la citoyenneté.

Le sport joue ainsi un rôle essentiel en matière de lien social et d'éducation à la citoyenneté, véritable outil de développement et d'épanouissement des jeunes.

A l'appui de cet appel à projets, le Département de la Charente-Maritime souhaite accompagner les acteurs du mouvement sportif départemental dans le développement de projets visant à favoriser l'engagement des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport.

L'objectif est de mettre à profit la notoriété et les valeurs sportives des clubs ou sportifs de haut niveau et transmettre les valeurs fondamentales de la citoyenneté.

III – Bénéficiaires

Toutes les associations dont le siège social est situé dans le département de la Charente-Maritime qui sont affiliées à une fédération sportive et agréées par le Ministère des Sports.

IV – Critères d'éligibilité et de sélection des projets

A- Critères d'éligibilité :

Pour être éligible, les projets devront :

- être mis en œuvre dans le Département de la Charente-Maritime,
- être réalisés en 2018,
- être déposés avant le 15 mai 2018 à la Direction des Collectivités,
- associer des sportifs ou équipes sportives de haut niveau.

B- Critères de sélection :

Les projets présentés doivent :

- Impliquer les publics jeunes à la conception, la préparation et la réalisation d'un projet qui valorise les valeurs véhiculées par le sport (le respect, la solidarité, l'esprit d'équipe...)
- Mettre en avant l'implication des bénévoles dans la vie associative sportive
- Mettre à profit la notoriété des clubs sportifs de haut niveau ou des sportifs de haut niveau afin de partager leur expérience avec les jeunes.

Ne seront pas recevables les demandes concernant le fonctionnement récurrent des structures des clubs sportifs.

V – Modalités de soutien financier

Un taux de 80 % est appliqué sur le coût de l'action sachant que le montant maximum de la subvention est plafonné à 500 €.

Les aides sont accordées sous la forme d'une subvention et seront versées à la signature de la convention.

VI – Engagements des Bénéficiaires

Les candidats acceptent de rendre public leur projet :

a) Le porteur du projet s'engage à :

- 1°) Matérialiser le soutien du Département en apposant le logo de la Charente-Maritime sur tous les supports de communication concernant son projet et en citant le Département comme l'un de ses partenaires principaux
- 2°) Créer un lien hypertexte depuis son site Internet vers la page d'accueil du site officiel du Département de la Charente-Maritime <https://la.charente-maritime.fr/>
- 3°) Partager sur ses propres réseaux sociaux, les informations concernant son projet publiées sur les comptes Facebook, Twitter et Instagram du Département.

b) Le porteur du projet s'engage à :

- produire dans les 6 mois suivant la fin de l'opération (et dans la mesure du possible avant le 31 décembre de l'exercice sur lequel la subvention est versée) :
 - ☐ Le compte rendu financier de l'opération
 - ☐ Les éléments de bilan qualitatif et d'évaluation de l'action financée (formulaire spécifique disponible)
 - ☐ Les supports de communication de l'organisme sur lesquels le Département de la Charente-Maritime aura été cité et sa participation financière mise en valeur.

VII - Comment répondre ?

- Constitution du dossier

Pour participer au présent appel à projets et être en mesure d'être pleinement apprécié, le dossier devra être le plus précis possible et détailler autant que nécessaire les points suivants :

- ☐ Présentation de l'association
- ☐ Présentation du projet (actions, objectifs, cibles moyens mis en oeuvre...)
- ☐ Un calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des actions
- ☐ Le plan et les outils de communication que vous souhaitez développer

- ❑ Le budget n-1 de l'association approuvé par l'assemblée générale
- ❑ Le budget prévisionnel équilibré du projet

Le dossier devra être accompagné d'un courrier adressé au Président du Conseil départemental et pourra être complété par toute autre information que le candidat jugera utile d'ajouter.

En cas de première demande auprès du Département de la Charente-Maritime, il convient de joindre également les pièces suivantes :

- ❑ une copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- ❑ une copie de l'agrément délivré par le Ministère chargé des sports
- ❑ la composition du bureau
- ❑ Les statuts de l'association

- Date limite – Lieu de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature **COMPLET** doit être adressé au plus tard **le 15 Mai 2018.**

Par courrier : pli recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Département

Action Citoyenne

Guichet unique – Direction des Collectivités
85, Boulevard de la République – CS 60003
17076 LA ROCHELLE cedex 9

Le pli devra porter la mention suivante :

Appel à projet : « Citoyen du sport parrainé par un athlète de haut niveau »

Par mail à BF-DCOL-GUICHETUNIQUE@charente-maritime.fr

Monsieur le Président du Département

Action Citoyenne

Guichet unique – Direction des Collectivités
85, Boulevard de la République – CS 60003
17076 LA ROCHELLE cedex 9

Le mail devra porter la mention suivante :

Appel à projet - « Citoyen du sport parrainé par un athlète de haut niveau »

Les dossiers incomplets ou parvenus après cette date au Département ne seront pas pris en considération.

- Contacts / Renseignements

Pour toute question liée à la compréhension, l'instruction de votre dossier et les modalités administratives et financières de l'appel à projets :

Action-citoyenne@charente-maritime.fr – tél. :05 46.31.76.13

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

IDENTIFICATION

Organisme porteur du projet :

.....
Objet de l'association :

.....
Adresse du siège social :

.....
Adresse de correspondance (si différente) :

.....
Téléphone : E-mail :

REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

DECLARATION / AFFILIATION

Agrément sport n° :

.....
Affiliation à la Fédération Française de :

.....
SIRET (obligatoire) :

FONCTIONNEMENT

Nombre de salariés :

Nombre de dirigeants : Nombre d'adhérents :

DESCRIPTION DU PROJET

LE PROJET

Intitulé de l'action :

.....

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Date de démarrage de l'action :

.....
Date de fin de l'action :

.....
Lieu(x) de réalisation :

.....
Rayonnement territorial :

[illegible][illegible][illegible]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

[illegible]

Comment avez-vous pris connaissance de l'appel à projets 2018 ?

- ☐ Comité départemental
☐ CDOS
☐ Site Internet du Département
☐ Conseil départemental
☐ Conseiller départemental
☐ Réseaux sociaux
☐ Autre (précisez) :
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
.....

Représentant(e) légal(e) de l'association :
.....

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : euros.
- Précise que cette subvention devra être versée sur le compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :
.....

Banque :
.....

Domiciliation :
.....

Fait à : Signature :
.....

Le :

*Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé RIB

BUDGET DU PROJET
Année ou exercice 20...

CHARGES	Montant €	PRODUITS	Montant €
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		L'Agence de services et de paiement (ASP - emplois aidés-)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	

CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de.....€ représente% du total des produits. (montant attribué/total des produits) x 100.			